

Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral, le préfet informe les habitants des communes de PLEUGUENEUC, BAGUER MORVAN, BONNEMAIN, COMBOURG, LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS, LA VICOMTE SUR RANCE (22), LANHELIN, MEILLAC, MESNIL ROC'H, MI-NIAC MORVAN, PLESDER, PLEUDIHEN SUR RANCE (22), ROZ LANDRIEUX, SAINT HELEN, SAINT SAMSON SUR RANCE (22) et TRESSE, qu'une enquête publique sera ouverte du 7 mai 2022 (09h00) au 8 juin 2022 (12h30), pour la demande présentée par la SAS BIOGAZ HAUTE VILAINE, en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour la création de l'unité de méthanisation agricole au lieu-dit « Les Basses Jardières », sur la commune de PLEUGUENEUC.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment les études d'impact et de dangers, leurs résumés non techniques, l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement (sauf jours fériés et fermeture exceptionnelle) :

- à la mairie de PLEUGUENEUC, aux jours et horaires suivants :

- le lundi de 08h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 ;
 - les mardis, mercredis et jeudis de 08h30 à 12h30 ;
 - le vendredi de 08h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 ;
 - le samedi de 09h00 à 12h00
- Fermée les jours fériés

- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante :

- <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Afin de permettre la consultation électronique du dossier, un poste informatique est mis à disposition du public :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 3 avenue de la préfecture, 35000 RENNES, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, il est recommandé de prendre rendez-vous au 02.99.02.10.39.

Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de la SAS BIOGAZ HAUTE VILAINE, dont le siège social est domicilié au lieu-dit « Les Basses Jardières », 35720 PLEUGUENEUC.

Les observations et propositions sur le projet peuvent être formulées :

- à la mairie de PLEUGUENEUC :
 - sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ;
 - par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr
Préciser en objet du courriel : « ENQUÊTE PUBLIQUE_SAS BIOGAZ HAUTE VILAINE_PLEUGUENEUC ».

Madame Marie-Jacqueline MARCHAND, maître de conférence d'économie à la retraite, est désignée par le président du tribunal administratif de Rennes, pour remplir les fonctions de commissaire enquêtrice, et recevoir les observations et propositions du public qui pourraient être formulées pendant la durée de l'enquête. Elle recevra le public à la mairie de PLEUGUENEUC :

- le samedi 7 mai 2022 de 09h00 à 12h00 ;
- le vendredi 20 mai 2022 de 13h30 à 17h30 ;
- le mardi 24 mai 2022 de 09h00 à 12h30 ;
- Le mercredi 8 juin 2022 de 09h00 à 12h30

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.